

ARRONDISSEMENT  
DE  
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

29 SEPTEMBRE 2011

Le nombre de Conseillers  
en exercice est de 39

OBJET

**Changement  
d'affectation de locaux  
du groupe scolaire  
Bonnenfant –  
Autorisation donnée à  
Monsieur le Maire de  
déposer un permis de  
construire pour mise en  
accessibilité**

En vertu de l'article L.2131-1  
du C.G.C.T.  
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye  
atteste que le présent document  
a été publié le 30 septembre 2011  
par voie d'affichages  
notifié le  
transmis en sous-préfecture  
le 7 octobre 2011  
et qu'il est donc exécutoire.

Le 7 octobre 2011

Pour le Maire,  
Par délégation,  
Le Directeur Général  
des Services

  
Amaury de BARBEYRAC

L'an deux mille onze, le 29 septembre à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 22 septembre 2011, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Étaient présents :

Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame de CIDRAC, Monsieur BATTISTELLI, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Madame de JOYBERT, Monsieur LEBRAY, Madame GENDRON, Madame GOMMIER, Monsieur HAÏAT, Madame MAUVAGE, Madame USQUIN, Madame NICOT, Madame ROCCHETTI, Monsieur PERRAULT, Monsieur RAVEL, Madame KARCHI-SAADI, Madame TÉA, Madame PERNOD-RONCHI, Monsieur FAVREAU, Monsieur ROUSSEAU, Mademoiselle DEMARIA-PESCE, Madame DE CASTRO COSTA, Monsieur QUÉMARD, Madame BRUNEAU-LATOCHE, Monsieur BLANC, Madame LEGRAND, Monsieur PÉRICARD, Madame FRYDMAN, Madame RHONÉ, Monsieur LÉVÊQUE, Monsieur FRUCHARD

Avaient donné procuration :

Monsieur BAZIN d'ORO à Monsieur PIVERT  
Monsieur MAILLARD à Madame BOUTIN  
Monsieur STUCKERT à Madame de CIDRAC  
Monsieur CHARREAU à Monsieur SOLIGNAC

Secrétaire de Séance :

Madame DE CASTRO COSTA

**N° DE DOSSIER** : 11 F 07

**OBJET** : CHANGEMENT D'AFFECTATION DE LOCAUX DU GROUPE SCOLAIRE BONNENFANT - AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE DÉPOSER UN PERMIS DE CONSTRUIRE POUR MISE EN ACCESSIBILITE

**RAPPORTEUR** : Madame TÉA

---

**Monsieur le Maire,  
Mesdames, Messieurs,**

La loi n°2005-102 du 11 février 2005 et le décret n°2006-555 du 17 mai 2006 imposent que les établissements recevant du public et les installations ouvertes au public soient accessibles aux personnes handicapées quel que soit leur handicap (déficience visuelle, déficience auditive, déficience intellectuelle et déficience motrice).

Dans le cadre du diagnostic réalisé pour les bâtiments communaux, il a été constaté que les locaux affectés à l'Union Nationale des Combattants (UNC) au 42 bis rue de Pologne n'étaient plus adaptés à cette activité, car ils sont situés à l'étage et difficiles d'accès. Il serait donc souhaitable de leur proposer des nouveaux locaux au rez-de-chaussée en centre ville.

D'autre part, les locaux affectés au cabinet médical dans le groupe scolaire Bonnenfant doivent également être mis en conformité en termes d'accessibilité. Ce cabinet médical a pour mission principale d'assurer le suivi médical des élèves des écoles de la Ville.

Il est donc proposé de changer l'affectation des locaux situés au rez-de-chaussée du groupe scolaire Bonnenfant, côté rue Bonnenfant, de part et d'autre de la salle de danse, pour y accueillir l'Union Nationale des Combattants, le cabinet médical et un point d'accès au droit de manière temporaire. Ce point d'accès au droit permettra d'apporter une information de proximité sur les droits et devoirs des personnes ayant à faire face à des problèmes juridiques ou administratifs.

Chaque activité pourra bénéficier d'une surface d'environ 50 m<sup>2</sup> dans des locaux rénovés et mis en conformité.

Afin de mener à bien cette opération et de lancer les procédures administratives réglementaires, il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à déposer une demande de permis de construire.

### **DÉLIBÉRATION**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le code général des collectivités territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

AUTORISE Monsieur le Maire à :

- engager les démarches réglementaires d'urbanisme nécessaires à la réalisation de cette opération,
- signer tout document s'y rapportant.

POUR EXTRAIT CONFORME  
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,

Pour le Maire,  
Le 1<sup>er</sup> Maire-Adjoint,

  
Maurice SOLIGNAC

Vice-Président du Conseil Général des Yvelines